GRAND DISCOURS

Que prononceront les Commissaires de l'Assemblée Nationale au Roi, en lui présentant la grande Charte; et réponse du Roi aux Commissaires, ainsi qu'il est présumé par M. DE MONTLAUSIER, *député à l'Assemblée Nationale.*



A PARIS.

1791.

GRAND DISCOURS

Que prononceront les Commissaires de l'Assemblée Nationale au Roi, en lui présentant la grande Charte ; et réponse du Roi aux Commissaires, ainsi qu'il est présumé par M. DE MONTLAUSIER, *député à l'Assemblée Nationale.*

LA crise actuelle remue tous les esprits. Il est du devoir d'un représentant de la nation d'en méditer bien sérieusement toutes les circonstances ; j'ai donc examiné avec un grand soin par quelle issue l'assemblée nationale feroit sortir le roi, et sortiroit elle-même de la position difficile où elle s'est placée avec lui. Voici le

résultat de mes réflexions. Je ne suis d'aucun comité; je n'appartiens à aucun club; je n'ai reçu le secret ni la confidence de personne, et cependant je connois assez bien les moyens ordinaires et l'esprit de l'assemblée pour oser dessiner d'avance sa marche, et je peux annoncer avec quelque probabilité les deux discours suivans.

Discours des Commissaires de l'Assemblée Nationale au Roi, en lui présentant la grande Charte.

Les représentans du peuple Français apportent à votre majesté la charte constitutionnelle par laquelle doit se régir désormais cet empire. La France a voulu être libre sous un roi, ses vœux seront remplis, sa volonté sera exécutée.

Pour parvenir à cette grande entreprise l'assemblée nationale a eu beaucoup d'intérêts à blesser, beaucoup d'obstacles à renverser, de gran-

des passions à combattre, mais malgré les clameurs des différens partis, malgré les voix discordantes des factieux de tout genre, dont les uns desiroient le despotisme, les autres l'anarchie, les représentans du peuple Français toujours fidèles au véritable vœu du peuple (1) toujours animés du desir de fonder sa félicité sur les bases inébranlables de la liberté et de l'égalité, ont su résister avec le même courage à toutes les insinuations, comme à toutes tentatives.

Cette situation pénible pour l'assemblée nationale, n'a pas dû être moins douloureuse pour votre majesté, elle a pu même l'être davantage d'après l'excessive bonté qui la caractérise, et dont ses faux amis ont cherché tant de fois à abuser.

Ici nous osons à peine rappeller à votre ma-

---

(1). *Fidèles au véritable vœu du peuple*, dira un membre du comité de constitution; je n'aime pas trop cette expression, elle rappelle nos mandats auxquels on ne peut pas dire que nous ayons été toujours fidèles. Après quelques discussions le mot passera à cause de certaines considérations sur le mot *véritable*.

jesté l'entreprise à laquelle ils ont si cruellement réussi à l'engager. Peut-être que si elle eut eu envers les représentans de la nation, cette confiance qu'elle leur avoit si souvent témoignée, elle n'auroit pas cédé si facilement à une démarche, qui, dans la crise actuelle, ne pouvoit manquer de lui aliéner le cœur et la confiance des peuples. L'assemblée nationale a vu avec douleur un mouvement presque unanime, s'élever dans toutes les parties de l'Empire, pour la porter à une résolution violente ; mais accoutumée à respecter le vœu et l'opinion du peuple dans les tems ordinaires de calme et de réflexion, elle n'a pas dû avoir les mêmes égards pour des adresses inconsidérées, dictées par l'amertume et le ressentiment. Tous ses soins dans ce péril imminent ont été d'en prévenir les effets ; elle a déployé, sur-tout, toute l'activité de son zèle pour préserver la demeure royale des nouveaux attentats qu'auroient pu méditer le désespoir des uns, ou les coupables espérances des autres, et c'est ainsi qu'au milieu des écueils de tout genre, elle a eu le bonheur de sauver le monarque et la monarchie. (1)

---

(1) Ce paragraphe sera vivement applaudi.

Sire, nous sommes enfin parvenus à ressaisir d'une main vigoureuse les rênes de l'autorité, nous sommes parvenus à montrer aux citoyens que les loix faites par l'organe de leurs représentans ne doivent plus rencontrer de leur part que respect et obéissance. Les nouvelles loix récemment outragées ont été aussi-tôt vengées. Le moment est venu où nous allons remettre à votre majesté un dépôt que nous n'avons voulu saisir que pour l'organiser, que pour le coordonner à la nouvelle constitution de cet empire; mais cette constitution achevée, il est tems que le chef du pouvoir exécutif suprême s'empare de toute la puissance qu'elle lui a confiée. Les

---

Il est très-adroit, dira-t-on dans le comité, il justifie l'assemblée de toutes les précautions la Fayette ; il la justifie sur-tout du soupçon d'orgueil de la part de ces sujets qui se font une jouissance du spectacle de leur domination sur leur ancien maître; il la justifie encore d'avoir souffert toutes les petites atrocités, toutes les petites gênes inutiles, par condescendance pour un peuple et des clubs auxquels il est toujours essentiel de faire semblant de commander, même quand on est contraint de leur obéir.

représentans du peuple Français, travaillant sans cesse au milieu des orages et des convulsions, n'ont jamais pu ni voulu se dissimuler les imperfections de leur ouvrage; ils ont voulu à cet effet, en séparer les bases essentielles, bases fondamentales dont ils ne se départiront jamais, et autour desquelles, la nation se réunira toute entière, s'il le faut, pour les défendre contre toute atteinte au dedans et au dehors. Mais elle abandonne aux censures de votre majesté tout ce qui ne leur a pas paru importer essentiellement au maintien de la liberté; (2) ils lui soumettent, avec confiance, cette foule d'articles qui avoient été attachés jusqu'à présent à la constitution, et qui sembloient devoir en faire partie; ils ne sont point étonnés de ce que plusieurs de ces articles

---

(2) Cet article-ci sera encore universellement applaudi au comité. *Excellent*, *excellent*! diront quelques-uns des grands personnages qu'il me semble voir d'ici; par ce moyen, nous faisons tomber la protestation du roi et les plaintes qu'il a témoignées sur les articles purement réglementaires. Tandis qu'en sacrifiant ces articles, nous ne sacrifions pas grand chose, et nous donnons d'autant plus un air de liberté et de bon accord à tout ce que le roi pourra d'ailleurs accepter, ou sanctionner.

ont pu être l'objet de ses réclamations ; et quoique leurs défectuosités aient sans doute été exagérées à ses yeux par les nombreux amis du despotisme, l'assemblée nationale conçoit qu'ils ont pu inspirer à votre majesté quelques inquiétudes, si elle a pensé que, comme articles constitutionnels, leur durée devoit être invariable. L'assemblée nationale sait parfaitement que ces considérations seules ont été capables d'affoiblir les sentimens d'affection que votre majesté a toujours montrés pour une constitution solide et durable, pour une constitution réunissant à-la-fois la dignité d'une grande monarchie et la liberté d'un grand peuple, pour une constitution enfin, qui, assurant le bonheur public, ne peut dès-lors inspirer à votre Majesté aucuns regrets pour les nombreux sacrifices auxquels elle s'est si généreusement déterminée. Sire, les représentans de la nation osent vous répondre encore de la confiance et de l'amour du peuple; daignez seulement oublier quelques égaremens passagers de ce peuple déchiré au dedans par des ennemis cachés. (1)

---

(1) Je voudrois, dira Monsieur...... que vous dissiez ici un mot des prêtres réfractaires; après

Menacés au dehors par des puissances formidables, sollicitées peut-être et armées par les ennemis même du dedans, Sire, nous vous en conjurons, éloignez de vous des conseils perfides, ils vous entoureront; ils vous obséderont peut-être encore : n'écoutez que le bonheur de vos peuples, leurs bénédictions seront le prix de vos vertus, et leur amour votre plus douce récompense. (1)

---

quelques débats cette réflexion ne passera pas, par la considération *qu'ennemis cachés* dit tout, et qu'il seroit peut-être contre la bienséance d'accuser trop directement les prêtres de l'ancienne religion auxquels on sait bien que le roi a toujours pris un peu d'intérêt.

(1). Je demande la parole, dira quelqu'un : ce discours est fort adroitement fait, il y manque cependant quelque chose sur l'état actuel d'arrestation du roi, sur la liberté qu'on veut lui rendre, sur la capitale dont il faut l'empêcher de sortir, sur ses ministres dont il faut l'empêcher de changer. Ces considérations formeront un grand débat au bout duquel il sera convenu qu'on a tout dit à à l'égard de l'arestation, en parlant des précautions de sûreté prises pour conserver le monarque et la monarchie; à l'égard de la capitale, qu'il vaut mieux le faire dire au roi lui-même dans sa ré-

Réponse du roi.

Je suis comblé de voir que l'assemblée nationale rend justice à mes intentions. Témoin de quelques excès d'un peuple égaré, je me suis trop pressé peut-être de les attribuer à une cause durable. Plusieurs articles de votre constitution me paroissoient renfermer des défectuosités : j'applaudis à la sagesse qui vous a engagé à les renfermer dans la collection des décrets purement réglementaires : je verrai ces derniers articles dans leur ensemble ; tout ce qui pourra faire le bonheur du peuple Français, sera constamment l'objet de mes vœux : je vous répète avec plaisir, qu'aucun sacrifice, aucune privation personnelle ne me coûtera, quand il s'agira d'en fixer

---

ponse ; et qu'à l'égard des ministres, on lui fera écrire une lettre pour les confirmer. Toutes ces démarches ainsi arrangées auront un air de bonne volonté qui profitera mieux à l'assemblée, en même tems, qu'elles seront plus conformes à la dignité des personnes et à la délicatesse des circonstances. Ainsi le discours passera avec de très-légers amendemens.

irrévocablement les bases. Je remercie l'assemblée nationale des mesures qu'elle a prises pour assurer la tranquillité publique. En quittant la capitale, je n'avois d'autre but que de pouvoir vous présenter des observations, sans occasionner de nouveaux troubles, une nouvelle fermentation; actuellement que l'ordre public est rétabli, que les mesures sages et vigoureuses que vous avez prises, sont de nature à en assurer la durée, tout mon desir est de demeurer dans cette capitale, pour être plus à portée de communiquer avec les représentans du peuple Français leur union avec le monarque doit former le premier anneau de la liberté et de la prospérité publique.

Réponse que le roi feroit s'il me faisoit l'honneur de me consulter.

Je ne répondrai rien à tout ce qui peut m'être personnel dans votre discours; ma situation est connue; mes dispositions et les vôtres ne le sont pas moins; tout l'art du langage ne changera rien à ce qui n'est aujourd'hui malheureusement que trop célèbre dans tout l'univers. Mais vous m'apportez votre charte constitutionnelle,

vous en avez dégagé, dites-vous, les articles purement réglementaires que vous voulez soumettre à mon examen. Ceci intéresse le bonheur de mon peuple, et jusqu'à la dernière extrémité, je veux lui dire ce que je pense d'une constitution vicieuse dans toutes ses bases, et que je ne peux accepter, parce qu'elle est aussi incompatible avec la liberté qu'on veut qu'elle produise, qu'avec le maintien des autorités qu'on a destinées à la protéger.

J'apperçois trois vices principaux dans votre constitution : 1°. une masse homogène de représentation nationale, dont la puissance formidable ne pouvant jamais avoir d'autre frein et d'autres limites qu'elle-même, ne peut manquer de s'emparer sans cesse de tous les pouvoirs, et de désorganiser à chaque instant l'état et la constitution.

2°. La corruption inévitable de cette représentation nationale par l'impureté des élémens dont vous l'avez composée, par l'influence que vous avez donnée à la multitude, à cet amas d'hommes sans attache fixe, et sans propriété, toujours à la disposition des ambitieux puissans qui veulent les soudoyer, ou des intriguans qui veulent exciter leurs espérances et leur cupidité : or, vous deviez songer que

c'est toujours les propriétaires qu'on doit favoriser dans une représentation nationale, parce que ce sont sur-tout les propriétaires qui ont le plus d'intérêt à la conservation de la liberté, au maintien de l'ordre public et des loix, parce qu'enfin ce sont toujours dans un empire les propriétaires du sol qui en sont les véritables citoyens.

3°. Un autre vice de votre systême de constitution, c'est l'affoiblissement et la désorganisation devenue inévitable de tous les pouvoirs subalternes, en mettant comme vous avez fait à la disposition du peuple qui doit obéir, la fortune et l'état de ceux que vous avez préposés pour commander. Par ce moyen vous avez rendu tous les actes d'autorité, foibles, incertains et versatils; vous avez donnez l'influence de la justice et des loix à tous les hommes puissans, à tous les hommes qui pourront accaparer, de quelque manière que ce soit, l'influence et la domination du peuple; par ce moyen, en un mot, vous avez introduit l'arbitraire, les injustices, les vexations partielles que vous avez rendues en quelque sorte constitutionnelles. Or, vous deviez penser qu'en otant au monarque, la disposition des places, vous énerveriez par la même,

un des plus grands leviers de l'autorité ; vous deviez songer qu'en circonscrivant la puissance royale dans le cercle de la terreur et des châtimens, qu'en lui enlevant avec ses sujets, ces relations si douces de reconnoissance et de bienfaits, vous otiez à la constitution un de ses plus puissans ressorts pour contenir les hommes et leurs passions, en même-tems que vous y placiez un germe de convulsion et d'anarchie.

Je ne vous parlerai pas des autres défectuosités de votre systême politique; je ne vous parlerai pas non plus de vos spoliations violentes; mais je vous annonce pourtant que la justice est la première dette des rois, comme elle est le premier droit des peuples; et si vous avez corrompu la morale publique par vos injustices, aussi bien que l'opinion par vos erreurs; mon devoir est de réparer l'une et l'autre. Je prendrai à cet égard les moyens que j'aviserai.

420.